



Rupture de période d'essai

Par **miss_sunshine**, le **10/04/2009** à **14:45**

Bonjour,

Après plus de cinq mois dans mon entreprise, j'ai eu un congé maladie de deux semaines, juste avant la fin de ma période d'essai.

- J'ai reçu ma lettre de cessation de période d'essai pendant mon congé maladie. Comment est-ce autorisé ?
- Mn employeur a noté qu'il s'agissait d'une copie par courrier simple et je n'ai jamais reçu l'original qui a une date antérieure du courrier reçu. Est-ce admissible?

Merci pour votre réponse.